



**Bilan 2014 conjoint
du Service de la langue française et du Conseil de la
langue française et de la politique linguistique de la
Fédération Wallonie-Bruxelles**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la langue française

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles

courriel : langue.francaise@cfwb.be téléphone : 02/413.33.82 ou 29.26 ou 22.77

www.languefrancaise.cfwb.be

www.lalanguefrancaiseenfete.be



La présentation conjointe des bilans des organismes linguistiques se justifie pleinement dans le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ci-après : FWB) dans la mesure où ces deux organismes ont une ligne commune de politique générale qui rendrait toute séparation artificielle.

Ce bilan vise également à donner une image plus concrète et plus lisible des politiques menées.

Les missions des deux organismes sont quant à elles bien distinctes et développées dans le point 1 ci-dessous relatif aux généralités.

1. GÉNÉRALITES

La « défense et l'illustration de la langue française » figurent en tête des compétences culturelles de la Communauté française, aujourd'hui FWB. Pour mettre en œuvre sa politique en la matière, le Gouvernement de la FWB s'appuie sur le Service de la langue française et sur le Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

Le Service de la langue française (ci-après Service ou SLF) assure le soutien aux activités liées à l'enrichissement de la langue française, l'aide aux activités de promotion du français, le soutien aux recherches en matière de langue française, la coopération avec les partenaires étrangers, le secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique avec lequel il collabore étroitement, la publication de la collection « Français & Société ». Pour le grand public, il organise chaque année la semaine de la langue française, assure un service d'aide linguistique en répondant aux questions relatives à la terminologie, à l'orthographe, à la grammaire, à la lisibilité et à la législation linguistique, publie une collection « Guide » et met à disposition de l'utilisateur deux sites Internet nourris de nombreuses informations sur la vie du français dans notre société.

Le SLF se compose actuellement de

Nathalie Marchal, directrice

Marie Belina, chargée de mission-terminologie

Monique Hepner, Détachée pédagogique chargée de mission, dont la mandat s'achève dans la seconde moitié de 2014

Delphine Close, secrétaire

Le **Conseil de la langue française et de la politique linguistique** (ci-après Conseil ou CLFPL) est un organisme consultatif chargé d'émettre des avis sur toute question relative à la langue française et à la francophonie, de veiller à l'évolution de la situation linguistique de la Communauté française et de proposer toute action de sensibilisation susceptible de promouvoir la langue française et les autres langues.

À dater du 1^{er} août 2012, la composition du CLFPL a été renouvelée par arrêté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour cette mandature, le CLFPL se compose de :

-11 experts issus des milieux de la dialectologie, philologie, linguistique, socio économie, alphabétisation et accueil des migrants, enseignement et formation, arts et Lettres, sciences, droit, médias :

Jean Marie Klinkenberg, président (Université de Liège, sémiotique, sociolinguistique)

Dan Van Raemdonck, vice-président (Université Libre de Bruxelles-Vrije Universiteit Brussel, grammaire)

Marie-Louise Moreau (Université de Mons Hainaut, sociolinguistique)

Cédrick Fairon (UCL, ingénierie linguistique)

Philippe Hambye (UCL, linguistique et migrants)

Jean-Marc Defays (Université de Liège, FLE)

Altay A. manço (IRFAM, politique migratoire)

Bernadette Mouvret (Université de Liège, didactique)

Julie Wauters (associatif, accueil des migrants)

Christiane Buisseret (Association Belge des Professeurs de français)

Benjamin Heyden (Commission européenne, terminologie)

-1 représentant de l'Académie Royale de langue et littérature

Marc Wilmet (Université Libre de Bruxelles, linguistique, grammaire)

-1 représentant des langues régionales

(poste resté vacant)

- 4 représentants des tendances idéologiques et philosophiques

Philippe Charlier (parlementaire)

Anne Dister (UCL, sociolinguistique)

Christophe Verbist (juriste, Commission permanente de contrôle linguistique)

Bernard Harmegnies (Université de Mons Hainaut, psycholinguistique)

- 4 Membres de droit (voix consultative)

Alain Verhaagen, responsable du Département francophonie auprès de WBI (Wallonie-Bruxelles International)

Robert Bernard, inspecteur de français de l'enseignement secondaire

Un Inspecteur de l'enseignement fondamental (poste resté vacant)

Martine Garsou, directrice générale adjointe du Service général Langues-Lettres-Livre

- 1 Secrétaire : Nathalie Marchal, directrice du SLF

Pour sa mandature 2012-2017, le Conseil a formé les commissions et groupes de travail suivants :

(a) Pour ce qui est de l'action sur le corpus :

- une Commission *Réformes*
- une Commission *Terminologie*
- une Commission *Féminisation*

(b) Pour ce qui est de la place de la langue, de son statut, et des actions de sensibilisation :

- une Commission *Migrants*
- une Commission *Lisibilité*
- une Commission *Ingénierie linguistique*

(c) Une commission de *Politique linguistique générale* a pour mission, quant à elle, d'étudier la faisabilité des interventions du Conseil, de formuler des priorités politiques et, quand les projets sont murs, de proposer, le cas échéant, la constitution de commissions ad hoc.

En plus de ses missions connues, le Bureau a pour mission d'assurer la coordination des actions des commissions sur trois points :

- Leur mission d'explicitation systématique de la demande sociale ;
- Leur mission d'étudier comment travailler les opinions ;
- Leur mission d'évaluer le suivi des avis.

Par ailleurs, le Conseil a prévu de mettre en place des groupes de travail sur des thèmes se présentant ponctuellement.

Il a ainsi constitué en 2013-2014

- un groupe de travail chargé d'étudier les voies permettant une concertation internationale en matière d'appropriation du français ;
- un groupe de travail sur le français dans les médias en FWB.
- un groupe de travail PIRLS, chargé d'étudier les résultats de l'enquête internationale 2011 sur le développement des compétences en lecture.

2. PRINCIPAUX CHANTIERS 2014

Comme dans d'autres pays, les finances publiques ont été affectées par la crise et ont connu une importante réduction. Depuis 2012, le Service de la langue française a connu une réduction de 25 à 30 % de son budget. Ce contexte difficile a naturellement limité la réalisation de projets et, dans le meilleur des cas, limité leur ambition. D'autres réductions budgétaires sont annoncées pour 2015.

1. Faciliter l'accès à l'écrit

1.1. En préparant une rationalisation de l'orthographe

Depuis plusieurs années, la Commission « Réformes » (anciennement commission « Orthographe ») étudie certains aspects de notre orthographe grammaticale dont une rationalisation accrue pourrait apporter à l'utilisateur des bénéfices plus larges que des aménagements locaux du lexique : accord du participe passé, pluriel des noms composés, divergences entre participe présent et adjectif verbal, morphologie verbale...

Au cours de cet exercice, les travaux de la commission ont été moins intenses que par le passé.

Elle a étudié la motion du CILF et de l'EROFA déposée auprès des autorités compétentes nationales et internationales. Cette motion propose une simplification radicale des règles d'accord des participes passés et fait référence aux travaux menés par la commission « Réformes » du Conseil.

La motion a été mise en ligne dans la foulée sur le site de l'Association belge des professeurs de français (ABPF), dont la présidente est membre du Conseil ; un sondage lui est associé au titre de banc d'essai. Cette mini-enquête recueille depuis sa mise en ligne de nombreuses réactions, que l'on peut classer sur une échelle allant de « favorable » à « enthousiaste ». L'ABPF a également saisi de ce dossier la Commission Français langue maternelle de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), dont l'ABPF est membre de plein droit.

1.2. En incitant à améliorer la lisibilité des textes publics

Aux initiatives déjà prises dans ce domaine par la Fédération Wallonie-Bruxelles (publication de plusieurs ouvrages, formations proposées au personnel), le SLF et le CLFPL souhaitent que soit ajoutée l'organisation d'un prix annuel en matière de communication citoyenne.

Ce prix, étudié par la commission « lisibilité », concerne les documents factitifs (documents explicatifs de procédures, qui « font faire ») produits par les communes (celles-ci seront invitées à concourir en produisant trois textes de procédure issus de trois domaines choisis parmi six domaines possibles), avant d'aborder les documents factitifs produits à par des structures extérieures, comme par exemple les hôpitaux, les banques, les autres niveaux de pouvoir. L'objectif de ce prix ne serait pas au premier chef de rendre plus clairs ces documents en particulier, mais de rendre un maximum de personnes conscientes qu'il est possible d'améliorer la communication avec les citoyens.

Les critères d'analyse et les modalités pratiques d'attribution des prix ont été étudiés par la commission. Est également prévue la création d'un label que les participants pourront apposer sur leurs site ou documents.

Un projet relatif à une première édition de ce prix a été déposé auprès de la nouvelle ministre de la culture en septembre 2014. Le SLF et le CLFPL sont donc dans l'attente des autorisations nécessaires à son lancement.

Pour ce qui est du calendrier, on cible la remise des prix littéraires du mois d'avril 2015.

2. Rendre la langue performante

2.1. Travail terminologique

Jusqu'en 2008, le travail terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles se faisait en étroite collaboration avec la France au rythme des parutions des termes recommandés au Journal Officiel et publiés sur *Franceterme*, la banque de données terminologique française. Depuis un avis du Conseil émis en 2008 sur la politique terminologique (www.languefrancaise.cfwb.be), les domaines traités en Fédération Wallonie-Bruxelles sont davantage axés sur les besoins propres à ses citoyens.

D'un point de vue méthodologique, c'est le Service de la langue française (plus spécifiquement sa terminologie) qui coordonne le travail de recherche en collaboration avec des experts-matière et avec des centres de recherches terminologiques extérieurs.

La commission Terminologie participe au comité d'accompagnement de la recherche, et se prononce tant sur la sélection des termes candidats que sur l'adoption finale des termes et des définitions recommandés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces termes et définitions recommandés sont ensuite publiés dans la banque de données terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles *Belterme*. (www.languefrancaise.cfwb.be)

Le Conseil a adopté un avis de politique terminologique en sa séance plénière du 9 octobre 2013. Il vise principalement à renforcer la coopération nationale et internationale en la matière et à légiférer, afin de légitimer les listes de termes recommandés et de rendre la terminologie élaborée obligatoire dans les administrations publiques (à l'instar du projet de décret sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre, déposé en 2011).

Le Service et le Conseil souhaitent renforcer la validation internationale du travail terminologique pendant la prochaine législature. Une des pistes

possibles est celle de l'OIF et de son association professionnelle de terminologues.

2.2. Travail sur l'édition numérique

Dans le courant 2013, les travaux terminologiques ont principalement porté sur une recherche terminologique dans le domaine de l'édition numérique, lancée fin 2011. À la différence des domaines de la simplification administrative, de l'audit et de la qualité quadrillés lors des recherches précédentes, le champ de l'édition numérique est plus difficile à circonscrire et requiert de nombreux experts venant du monde éditorial dont les avis sont très contrastés et la disponibilité limitée.

Cette recherche s'est prolongée bien au-delà du calendrier de réalisation et de l'enveloppe budgétaire fixés au cahier des charges. Soucieux de mener la recherche à son terme, Termisti a maintenu jusqu'en décembre 2013 son niveau d'engagement en de nouvelles dispositions ont été prises fin janvier 2014 afin de déterminer comment mener le chantier à son terme dans les meilleurs délais, sans porter préjudice à sa qualité. Le SLF anime désormais, sur la base du document de travail fourni par Termisti, les réunions du comité d'accompagnement nécessaires à l'examen et à la validation des projets de fiches restants (environ 1/3 du total de 182 notions, plus la résolution des questions en attente d'éléments d'analyse complémentaires). La chercheuse Nathalie Lemaire, de Termisti, reste présente en seconde ligne pour assurer la continuité. Une fois la validation clôturée, l'équipe de Termisti reportera les modifications nécessaires dans le fichier central et procédera ensuite à la finalisation de la recherche d'équivalents et de contextes, pour terminer par la conversion des données au format de structuration XML et de sortie HTML.

La collection des termes recommandés de l'édition numérique, devrait être publiée en 2015.

2.3. Terminologie non-sexiste

Dans le courant 2013, le Conseil a interpellé le cabinet de la ministre de tutelle relativement au projet de décret sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre qu'il a rédigé. Visant à modifier et clarifier le décret de 1993, cette proposition de 2011 est toujours au point mort. Dans cette conjoncture, il n'apparaît pas utile d'attendre l'adoption du décret pour publier la liste de formes féminisées et du manuel de rédaction épiciène en tant qu'édition revue et augmentée de la brochure sortie en 2005. La commission a donc travaillé pour préparer cette publication, programmée pour début 2015. Une liste des formes féminisées à ajouter à celles inventoriées en 2010 a été discutée et avalisée par le Conseil.

La publication consistera en un véritable manuel de féminisation des textes dans lequel le CLFPL fournit les règles de l'interprétation des noms au masculin, et propose des procédures de rédaction non-sexiste.

3. S'appropriier la langue

Une politique linguistique ne peut être élaborée sans qu'elle vise aussi à agir sur le rapport que l'usager entretient avec sa langue. Il s'agit de lui faire comprendre que le français peut être pour lui un instrument de promotion mais aussi outil d'épanouissement personnel, instrument de découverte et de créativité ensuite, source de plaisir enfin (ce qu'on se garde de lui dire, en lui tenant le plus souvent, à propos de sa langue, un discours punitif).

La dimension d'« appropriation » de la langue constitue, en effet, un axe majeur de la politique linguistique publique. Cette appropriation touche par ailleurs également à des enjeux identitaires profonds, lorsqu'il s'agit des populations dont le français n'est pas la langue maternelle. Pour ce public, le français n'a pas qu'une fonction instrumentale (comprendre des documents, remplir des formulaires, ...). Il doit offrir la possibilité de se sentir appartenir à la société d'accueil et à ses valeurs, sans devoir pour autant renier ses attaches originelles.

3.1. Opérations de sensibilisation

« La langue française en fête » figure parmi les opérations de sensibilisation à l'appropriation du français mises en place en 2014. Elle a eu lieu du 15 au 23 mars, la Ville des mots désignée pour cette année étant Charleroi.

En 2014, c'est le thème « Les mots décollent » qui, tout en mettant les écoliers sur le devant de la scène, a fourni matière à animer le tissu scolaire et les réseaux associatifs (organisations FLE, bibliothèques, centres culturels, réseau des villes des mots qui pérennisent l'opération) et à laisser les imaginations s'envoler.

Parmi les réalisations à souligner à Charleroi, les décors urbains du parcours « ascensionnel » (de la ville basse à la ville haute) élaboré par 40 associations et écoles sur la base de textes réalisés en ateliers d'écriture.

Le thème « langue et immigration » a également traversé le programme de la fête. Outre aux activités de réflexion ci-après décrites, il a donné lieu à deux nouvelles publications dont il sera encore question ci-après (3.3.d) :

- un nouveau guide grand public sur les stéréotypes en matière de langues, d'immigrations et d'intégrations ;
- un numéro de *Français & Société* qui présente dans le détail la recherche de Philippe Hambye et d'Anne-Sophie Romainville sur laquelle repose le guide grand public.

Ces deux publications mettent en avant les idées que *maitrise du français et intégration ne vont pas automatiquement de pair* et que *la maitrise du français et l'intégration ne sont pas nécessairement une question de bonne volonté*. Ces publications invitent à nuancer le débat par la prise en compte d'autres éléments.

Trois moments forts ont filé la thématique « langue et immigration » :

- Une émission « Quai des Belges » : diffusée sur ARTE Belgique le 19 mars, l'émission mettait en valeur les pratiques culturelles d'appropriation de la langue sur le territoire bruxellois.
- Deux journées de réflexion et d'échanges :
 - Une rencontre à Liège, le 20 mars : organisée avec la plateforme Lettres et Lecture, elle a réuni un public de 250 personnes, classes d'apprenants et formateurs alpha/FLE confondus et a présenté une série d'initiatives culturelle favorisant l'appropriation du français par les migrants.
 - Le colloque participatif « Travaillons ensemble l'appropriation du français par tous » du 21 mars à Charleroi. Adressé davantage aux professionnels et, principalement, les professionnels des structures culturelles de la FWB, il a malheureusement enregistré une trop faible participation. Le secteur du théâtre, des centres culturels et des musées était peu ou pas représenté dans les rangs du public, ce qui peut laisser penser à un clivage, dans le chef de ces opérateurs, entre les pratiques professionnelles et les pratiques amateurs. La production des actes de ce colloque est en projet.

Du côté des médias, Philippe Hambye et les deux publications qu'il signe avec sa collaboratrice Anne-Sophie Romainville (cfr 3.3. b.) ont sans conteste été les vedettes médiatiques de cette édition.

3.2. Rédaction citoyenne

Le Service a participé au colloque organisé par « Droits quotidiens » sur le thème d'un langage juridique clair le 28 novembre 2013 au Palais des Congrès à Namur. Ce colloque se veut principalement une action de sensibilisation vers les publics concernés, à travers des ateliers de réécriture notamment

Enfin, l'asbl Droits quotidiens a communiqué publiquement son intention de mettre en place un label et un prix en lisibilité. Cette annonce justifierait que la commission « Lisibilité » se réunisse à nouveau et envisage la suite de ses travaux pour sortir du blocage administratif où se trouve son projet.

Les membres du Conseil ont accueilli le projet de concours de Droits quotidiens comme le signe d'une prise de conscience grandissante des enjeux liés à la lisibilité et comme une confirmation de la pertinence du projet de concours de la FWB.

3.3. Opérations d'information

a) L'aide linguistique

Le SLF poursuit son travail d'aide linguistique en répondant quotidiennement à des questions orthographiques, syntaxiques, de lisibilité, etc.

Par ailleurs, il répond aux demandes internes de plus en plus nombreuses relatives à l'harmonisation conceptuelle, terminologique et définitoire dans le cadre de nouveaux projets (création d'une banque de données personnelles des « citoyens-clients » commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mise en œuvre d'un logiciel « Subsidés » pour la Fédération, etc.).

b) La politique éditoriale

Le SLF poursuit la publication de ses deux collections :

— « *Français & Société* »

Le dernier numéro paru est Philippe Hambye et Anne-Sophie Romainville, *Apprentissage du français et intégration, des évidences à interroger* (n° 26-27, 2014).

Sous presse : Altay Manço et Patricia Alen, *La culture comme espace d'appropriation du français par les immigrés. Observations en Fédération Wallonie-Bruxelles* (n° 28).

— « *Guide* »

Maitrise du français et intégration : des idées reçues, revues et corrigées (2014).

c) Les deux sites internet

Le SLF administre également deux sites internet accessibles aux adresses :

www.languefrancaise.cfwb.be

www.lalanguefrancaiseenfete.be

où l'on trouve notamment ses vingt-deux jeux linguistiques conçus et mis en ligne en 2011, jeux qui rencontrent un grand succès auprès des professeurs de français lesquels disent y trouver un véritable intérêt pédagogique.

d) La foire du livre de Bruxelles et le Salon de l'éducation 2013

Outre sa présence sur des stands dans le cadre des foires et salons, le SLF y organise aussi régulièrement des rencontres.

À l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles en février 2013, le SLF a organisé un débat avec Philippe Hambye, membre du Conseil, à partir des deux publications susmentionnées sur les représentations en matière de langue et d'intégration.

À l'occasion du Salon de l'éducation, qui se déroulait du 15 au 20 octobre 2014, le Service a organisé une conférence avec Marc Wilmet, membre du Conseil, sur l'accord du verbe pour la journée des enseignants.

4. Promotion du français dans les médias

À la suite du colloque « Quel avenir pour la langue française dans les médias audiovisuels ? » organisé le 9 décembre 2013 à Paris, au Collège de France, par le CSA français autour de trois tables rondes (langue française, médias et francophonie : rôle des médias francophones dans l'apprentissage de la langue et de la culture française ; comment illustrer la langue française dans les médias audiovisuels, à l'encontre de quelles menaces, quelle est l'influence des nouveaux médias ; quelles réponses et perspectives apportent les professionnels ?), où le Service était représenté par Nathalie Marchal, le Service et le Conseil ont repéré plusieurs pistes d'action possibles : renforcer les échanges du Sud vers le Nord, tout en veillant à professionnaliser les métiers de l'AV au sud ; encourager les initiatives de TV5, de RFI, de la Ministre française déléguée à la francophonie (« 100.000 prof pour l'Afrique », projet inauguré le 20 mars 2014) qui mettent en place l'enseignement à distance, via internet, d'apprentissage du français, mais également des langues africaines (comme « Le talisman brisé », programme RFI d'apprentissage des langues) ; favoriser la créativité dans la production de programmes en français et leur circulation, y compris la créativité numérique.

La proposition d'une « Victoire » qui récompense la créativité AV et numérique en français en FWB fournirait une alternative au projet français intervenu à l'issue du colloque (qui fait, quant à lui, référence aux missions du CSA français comme vigile de la langue). À ce sujet, pour JP Philippot, 60 % des Belges ont un compte Facebook, et y font circuler de nombreuses réalisations grâce aux outils de production AV qu'ils se sont appropriés. Il est

convaincu que l'avenir créatif de l'AV se trouve entre les mains des citoyens et sur internet.

En conclusion de ces échanges, Le Conseil a créé un groupe de travail sur « le français dans les médias en FWB ».

5. Politique des langues dans l'enseignement obligatoire en Région bruxelloise et en Wallonie

L'objectif est ici de susciter la mise sur pied d'une Politique cohérente des langues dans l'enseignement obligatoire en Région bruxelloise et, au-delà, en région Wallonne (il y a en effet un enjeu d'alignement des politiques : les élèves de la FWB sont évalués sur la base des mêmes épreuves, alors que la politique menée en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie est différente).

Un document élaboré par le bureau a débouché sur un avis, qu'on trouvera en annexe 4

6. Politique linguistique générale

Un nouveau gouvernement de la FWB a été mis en place en l'été 2014, suite aux élections législatives du 25 mai 2014.

À l'approche desdites élections, il a paru important de rendre conscient le prochain gouvernement des enjeux d'une politique linguistique, de façon à ce que celle-ci figure dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) autrement que sous les espèces de l'une ou l'autre discrète allusion ou sous celles de l'un ou l'autre point de détail technique. Pour cela, la commission « politique linguistique générale » a élaboré un document succinct, appelé à servir de mémorandum lors de l'élaboration de la DPC.

Ce projet, qui figure en annexe 1, a été avalisé par le Conseil et envoyé à la Ministre et à l'ensemble des membres du parlement et du gouvernement sortants. Le bureau du Conseil l'a par la suite envoyé aux présidents de partis.

Le document servira également de base de discussion lors de l'entretien que le Président du Conseil aura avec la nouvelle Ministre de tutelle.

7. Coopération internationale

7.1. OPALE

Dans le cadre de la collaboration entre les pays de français langue maternelle, le Service et le Conseil ont organisé la réunion annuelle des organismes linguistiques de France, de Suisse romande, du Québec et de la Fédération Wallonie, avec la participation de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Celle-ci s'est tenue le 20 novembre à Bruxelles et s'est prolongée le 22 novembre après-midi par une séance de prise de décisions.

Elle a été suivie par le colloque international des 21 et 22 novembre 2013, traditionnellement organisé par les pays partenaires dans ce cadre, et qui portait en 2013 sur le thème « Pour un français convivial, s'approprier la langue », thème proposé avant la rencontre de Montréal 2012, et qui avait été discuté lors de cette rencontre.

Les propositions et projets qui ont fait l'objet de discussions et décisions ont été analysés et commentés par le Conseil.

- **Lexique des affaires**
Lors de la rencontre de Montréal (2012) avait été évoquée la possibilité de réaliser un projet de lexique international de la langue de affaires sur la base du lexique « Économie et gestion : français des affaires » publié par l'APFA, selon une idée lancée par Mme Louise Marchand à l'occasion du Forum mondial de la langue française.
- **Constitution d'un réseau de réflexion dédié à l'ingénierie linguistique**
Il a été convenu que chaque partie identifiera les personnes-ressources, celles-ci devant prendre contact dans le mois avec Cédric Fairon. Le mandat du groupe est d'identifier 4 ou 5 points concrets susceptibles de relever de l'intervention des pouvoirs publics et d'esquisser un programme d'action en vue d'une présentation au prochain Forum de la langue française.
- **LaDEF**
Ne souhaitant pas supprimer le LaDEF, les partenaires se sont engagés à alimenter son site. Les noms des correspondants ont été communiqués à Dan Van Raemdonck, membre du Conseil chargé de ce projet (à l'exception de celui du Québec, qui suivra). La Suisse, qui s'occupe de la gestion du site de l'OPALE, se charge de relier ce dernier avec celui du LaDEF.
- **Appel à l'OIF concernant la philosophie générale du Forum mondial de la langue française**
Les délégations sont tombées d'accord pour adresser à l'OIF, avec copie à WBI, un courrier dans lequel elles expriment le vœu que la prochaine édition du Forum, qui se tiendra à Liège en 2015, ne s'éloigne pas de son

objectif d'origine : remettre la langue française au cœur de la réflexion et de l'action du mouvement francophone.

Une lettre a été envoyée par le Président du Conseil au nom de l'OPALE.

- Appel à l'OIF sur la mise en place d'une instance de concertation internationale chargée de débattre des pratiques langagières en francophonie

La Direction de la Langue française et de la Diversité linguistique de l'OIF et représentait l'OIF à l'OPALE, s'est déclarée favorable au principe d'un tel réseau international et à l'idée de le relier à l'OIF. En renouvelant son organigramme, l'OIF s'est en effet dotée d'une dimension de politique linguistique qu'elle n'avait pas réellement jusqu'ici. En outre, le moment serait stratégique, puisque l'OIF travaille activement à la préparation de son prochain programme d'action 2015-2018.

Aucun accord n'a cependant pu être dégagé sur cette proposition qui ramenait dans son sillage les enjeux liés à l'évolution de la langue, et donc au corpus, thèmes qui se heurtent toujours aux mêmes réserves et oppositions, principalement dans le chef des partenaires français et québécois.

Le projet d'appel à l'OIF proposé par la partie FWB, reproduit ci-dessous, n'a pas réussi à emporter l'adhésion :

«Le phénomène, maintenant bien documenté, de la polycentration des langues anglaise et espagnole a largement contribué au renforcement et à la croissance de la position de ces langues à l'international. Chacun voit les implications considérables de cette situation linguistique en termes d'enjeux culturels, mais aussi économiques voire géopolitiques.

Le Forum mondial de la langue française de Québec 2012 a souligné l'intérêt de 'l'équilibre entre la nécessité de faire plus de place aux créations et enrichissements du français apportés par les différentes régions de la Francophonie, et la conservation d'une langue commune respectant les mêmes normes grammaticales et syntaxiques'.

Les membres de l'OPALE sont convaincus que le maintien et la promotion de la langue française dans le monde seraient mieux assurés par la mise en place d'une concertation organisée et mandatée par la francophonie, du Nord et du Sud.

À l'instar des organismes chargés des langues allemande, espagnole, ou encore néerlandaise, cette concertation pourrait prendre la forme d'une instance composée d'experts et de professionnels de la langue chargée d'observer les pratiques de la langue française dans ses diverses expressions, de rendre compte de sa variété et de mettre ce patrimoine à la disposition de tous les francophones, de maintenir ainsi l'unité fondamentale du français

dans le respect de ses adaptations aux besoins de ses usagers partout dans le monde.

L'OIF apparaît comme l'institution légitime pour déterminer les conditions de la mise en place de ce projet, concrétisant ainsi les objectifs de politique linguistique qui sont les siens. »

- Résolutions du colloque 2013

Un texte de résolutions a été élaboré par le bureau du Conseil, approuvé par ce dernier et a été envoyé aux partenaires OPALE pour validation, mais il n'a pas été accepté par l'un de ces partenaires.

Les Actes de la rencontre, présentant les textes, adaptés et harmonisés par le comité scientifique, sont actuellement sous presse et paraîtront dans la sous-collection « Colloques » de la collection « Champs linguistiques » de l'éditeur Duculot.

7.2. Contribution du Conseil et du Service au Forum mondial de la langue française 2015

Le Forum, qui a pour thème « La francophonie créative, connecter le monde...aussi au français », aura lieu du 20 au 23 juillet 2015 dans le centre de Liège. Un comité d'organisation se met en place et des sous-groupes sont prévus pour couvrir, d'une part, les volets conceptuels et le programme, et d'autre part, le volet opérationnel.

Le thème du Forum, se décline en cinq axes : Éducation et formation : nouveaux canaux d'apprentissage, nouvelles technologies (avec peut-être un atelier dédié au multilinguisme en lien avec l'UE) ; Économie, innovation (technologique), industries culturelles ; Participation citoyenne – thème transversal ; Égalité hommes-femme (Sur ce point, le Conseil a recommandé à WBI de chercher des partenariats auprès du FOREM et de l'asbl *Retravailler-Liège* qui a organisé récemment un séminaire intitulé *La mixité, must have en entreprise*, en guise de clôture et de dissémination des résultats du projet *Mixité*) ; Langue et créativité.

Le Conseil a pris les contacts nécessaires avec les organisateurs du Forum et a prévu d'identifier 4 ou 5 points concrets susceptibles de relever de l'intervention des pouvoirs publics et d'esquisser un programme d'action en vue d'une présentation au prochain Forum de la langue française.

A également été évoquée la possibilité de connecter créativité et innovation technico-économique en français, en associant au Forum l'un ou l'autre pôle d'activité économique remarquable de la province de Liège.

Un atelier « Terminologie » interactif construit avec la participation du Service pourrait prendre place dans le cadre du sous-thème « Economie et innovation ». Une réflexion conjointe sera menée en ce sens.

L'intention de l'OIF et de WBI est de jeter des ponts entre le Forum et le Congrès international des professeurs de français qui se tiendra en 2016 à Liège également.

7.3. Nouveau cadre stratégique de l'O.I.F.

Le cadre stratégique décennal de l'OIF adopté au Xe Sommet de la Francophonie à Ouagadougou en 2004 arrive à échéance cette année, un nouveau cadre stratégique, d'une durée plus courte, devant être adopté en novembre 2014 au Sommet de Dakar.

Le Conseil souhaitant attirer l'attention de ses autorités de tutelle sur un certain nombre de points de ce cadre, un avis a été élaboré par sa Commission « Concertation internationale », étudié et avalisé par celui-ci.

Il figure en annexe 3

7.4. Caravane des dix mots

Né en 2003, le projet de la "Caravane des dix mots" consiste à proposer à des structures d'accueil œuvrant dans divers champs d'activités (centres sociaux, Maison de jeunes, maisons de retraite, maisons d'arrêt, hôpitaux, associations d'insertion, ateliers d'écriture, foyers de travailleurs migrants, organismes de formation linguistique, groupes de lutte contre l'illettrisme, établissements scolaires, associations culturelles, bibliothèques...) l'intervention, sous forme d'ateliers, d'équipes artistiques autour des "dix mots" choisis pour la Semaine de la langue française. Le choix des structures répond au souhait de prendre en compte la diversité des publics associés à la *Semaine*, en accordant une place toute particulière aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle classique.

Actuellement, 48 états francophones et non francophones sont associés à ce projet en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique.

Nathalie Marchal — pour le SLF — et Jean-Marie Klinkenberg — pour le CLFPL — sont associés au comité d'orientation du projet de la « Caravane de 10 mots ».

Pour 2015, le service devient coordinateur de la caravane des 10 mots de la FWB et y associe les associations culturelles impliquées dans la langue en fête.

7.5 Participation à l'EFNIL

Le service participe à l'EFNII et était présent à la réunion annuelle qui s'est tenue à Florence les 26 et 27 septembre 2014. Le colloque annuel portait sur « Language use in University Teaching and Research ». Nathalie Marchal y faisait une communication sur « L'usage des langues dans les universités en Belgique francophone ». Cette communication présentait notamment l'enquête qu'elle avait réalisé auprès de l'UCL dans ce cadre.

Cet article a conduit à la création d'un groupe de travail sur l'usage des langues dans les universités en Belgique francophone au sein du Conseil.

8. Tâches administratives

Tout au long de l'année, le Service de la langue française poursuit également ses tâches plus administratives liées à sa vocation :

- le soutien aux associations ou organismes menant des actions liées à la promotion du français ;
- l'aide aux publications concernant la langue française et la Francophonie ;
- le soutien aux recherches ayant trait à la langue française.
- mais également la rédaction de projets de réponses à des questions parlementaires, la mise en œuvre et le suivi des marchés publics, la diffusion des publications, etc.

ANNEXE 1

Note de politique linguistique pour la législature 2014-2019**Propositions du Conseil de la langue française et de la politique linguistique
pour la prochaine Déclaration de Politique communautaire
adoptées en séance plénière le 24 mars 2014****1. Préambule**

Loin d'être un objet dont le souci devrait être l'apanage des linguistes, des grammairiens et des amoureux du patrimoine, la langue est un instrument de communication, qui permet le transfert des savoirs culturels, scientifiques, techniques ; un instrument de contact qui permet la socialisation ; un instrument d'identification, qui donne leurs assises aux individus et aux collectivités ; un instrument de pouvoir, facteur puissant de classement social qu'elle est ; un enjeu économique, non seulement parce qu'elle participe à la création et à la circulation des biens, mais aussi parce que le rôle des technologies de la communication et du savoir ne cesse de croître ; un instrument de création enfin, jusque dans les arts plastiques et les arts de la scène.

La langue joue donc un rôle capital sur la scène sociale et marque de son caractère transversal toutes les questions culturelles, sociales et éducationnelles qui sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme d'autres domaines encore. Une politique au service du citoyen ne saurait donc faire l'impasse sur elle.

C'est pour cette raison que tous les États modernes et démocratiques ont mis en place une politique linguistique. Une telle politique peut et doit ainsi viser à l'éducation des enfants et des adultes à la diversité et à la tolérance, à l'insertion harmonieuse des citoyens dans le tissu social, à la lutte contre la marginalisation et l'exclusion, à l'accroissement de la compétence en matière de maniement des outils d'expression et à l'encouragement de la créativité sous tous ses aspects.

En particulier, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée des outils spécialisés nécessaires pour élaborer et appliquer sa politique linguistique : ce sont le Conseil de la langue française et de la politique linguistique d'une part et le Service de la langue française de l'autre. D'autres instances de la Fédération ont aussi des objectifs de politique linguistique : l'action de WBI vise ainsi à assurer à notre langue la place qui lui revient au sein des organes internationaux, à promouvoir l'exportation de nos productions culturelles, à poursuivre le développement des pays de la francophonie du Sud et à stimuler la

participation de notre économie aux innovations de l'ingénierie linguistique.

2. Pour une politique linguistique intégrée

À l'aube d'une nouvelle législature pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique entend attirer l'attention de celles et ceux qui auront à rédiger la prochaine Déclaration de politique communautaire sur les dimensions langagières relevant des compétences de la Fédération et sur la nécessité qu'il y a en conséquence à définir d'emblée une politique linguistique cohérente.

Une telle politique concerne notamment

- l'enseignement ;
- la politique de la formation et de l'emploi;
- la politique de protection et de promotion du travailleur (langue des contrats, du travail, des instructions accompagnant l'équipement) ;
- la politique de protection du consommateur (modes d'emploi, sécurité);
- la politique de contacts entre le citoyen et les pouvoirs publics (simplification du langage administratif, juridique, etc.);
- la politique de l'égalité des chances (féminisation des noms de métiers, titres et fonctions) ;
- la place de l'intégration linguistique dans la politique d'intégration des migrants (emploi, citoyenneté, logement, environnement multiculturel);
- la politique scientifique (diffusion des résultats par les voies spécialisées, vulgarisation);
- la politique de recherche et de développement, notamment en matière numérique.
- la politique d'accès du citoyen aux techniques contemporaines d'information et de communication;

3. Thèmes à privilégier

Le Conseil de la langue et de la politique linguistique attire particulièrement l'attention des responsables sur les thématiques suivantes, sur lesquelles il a par ailleurs déjà formulé certains avis techniques.

3.1. Défense des droits du citoyen

La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait aussi garantir le droit du citoyen à accéder sa langue. Ce droit est particulièrement menacé dans le

domaine des biens de consommation (notices d'emploi, consignes de montage et de sécurité), dans le monde du travail (contrats et relations sociales des employés avec leurs travailleurs), dans l'affichage public et la publicité. Une collaboration devrait également se nouer avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel afin de garantir au citoyen une présence suffisante du français dans les programmes qui lui sont proposés.

3.2. Langue et exclusion

Dans ce domaine, une attention particulière devrait être apportée à la satisfaction des besoins tant des primo-arrivants que des primo-migrants, notamment par un développement de l'offre de classes-passerelles et de l'offre de cours d'alphabétisation (« Alpha ») et en français langue étrangère et seconde (FLE/FLES).

La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait également poursuivre et renforcer son action relative à l'appropriation du français par les activités et les pratiques culturelles, dont la complémentarité avec les apprentissages en classe de français et les bénéfiques, tant en matière d'intégration linguistique qu'en matière d'intégration sociale et culturelle, ont été soulignés dans une recherche réalisée par l'IRFAM¹. Des collaborations avec la France, qui s'ouvre également à ces pratiques et à leur bénéfice devraient être envisagées. Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit également encourager la valorisation de la connaissance des langues déjà pratiquées par les élèves et les adultes.

D'autres chantiers importants sont l'accessibilité des textes (et notamment des textes réglementaires et administratifs) et la simplification des langages administratif et juridique.

3.3. Multilinguisme

Dans ce domaine, il serait pertinent d'élaborer des stratégies de renforcement des compétences linguistiques des travailleurs et de valorisation des compétences des allophones. Cette stratégie devrait tenir compte des *représentations* — souvent *négatives* — que les francophones peuvent avoir d'autres langues et de leurs propres compétences.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit également étudier le refinancement des activités découlant des obligations spécifiques aux écoles bruxelloises.

¹ ALEN P. et MANÇO A. (2010), *Rapports à la langue française et plurilinguisme des populations issues des migrations en Wallonie et à Bruxelles : renforcement des pratiques d'appropriation à travers l'application de résultats des recherches*. Argumentaire et guide pratique (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations [IRFAM], rapport de recherche).

Elle devrait viser au maintien et au renforcement de la diversité linguistique, plus particulièrement dans les domaines des sciences, des nouvelles technologies de la communication et de l'internet, et des institutions internationales.

3.4. Aménagement linguistique

Le travail important déjà réalisé sur le corpus de la langue (conventions orthographiques, féminisation, nouvelles terminologies) devrait être poursuivi en collaboration avec les autres communautés francophones. La Fédération Wallonie-Bruxelles se doit notamment de rester particulièrement attentive aux nouveaux défis en matière lexicale et terminologique. Elle doit par ailleurs combattre un certain nombre de préjugés qui constituent l'obstacle majeur à l'implantation des réformes et selon lesquels le français serait figé et devrait le rester.

3.5. Sensibilisation du public à la langue française et aux autres langues

Toutes les actions et propositions qui pourront être faites dans les domaines proposés ci-dessus devraient faire l'objet d'un travail de sensibilisation vers le public. Certes la réflexion doit se poursuivre pour renforcer l'efficacité des outils de sensibilisation existant déjà (Fête de la langue française, politique éditoriale...), mais de nouvelles stratégies de sensibilisation pourraient être développées (les médias ont notamment en cette matière une lourde responsabilité).

4. Réaménagement des outils de la politique linguistique

Comme le montre ce qui précède, la prise en compte de la dimension linguistique des problèmes énumérés devrait être le fait non seulement de tous les organes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (et non de ses seuls organes culturels), mais aussi d'instances qui ne relèvent pas de la seule Fédération : on aura aisément compris que la définition d'une politique en ces matières relève de différents niveaux de compétence : Région wallonne, Région de Bruxelles-capitale, État fédéral, pour ne rien dire des communes et des provinces.

Les problèmes évoqués ne pourront dès lors trouver de solution que dans un changement fondamental de statut des organes chargés de la politique linguistique. Ce changement doit viser la concertation entre tous les acteurs concernés dès le point de départ (et non à posteriori) et de manière globale et permanente (et non au coup par coup). En particulier, ce changement devrait viser à extraire la politique linguistique des cadres strictement culturels qui en limitent la portée, et à établir les synergies nécessaires entre départements ministériels et niveaux de pouvoirs ; ce

qui, du coup, représenterait une substantielle économie de moyens et d'énergie.

ANNEXE 2

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Mercredi 6 novembre 2013

"Pour un français convivial. S'appropriier la langue"

Colloque international
21 & 22 novembre 2013
Maison de la francité

Ce colloque vise à ce que tous puissent s'intégrer à la vie de la cité — sur les plans social, scolaire, culturel, économique —, grâce à la maîtrise de leur langue.

Car il existe bien un coût de la non-maîtrise de la langue, un handicap social auquel il convient de remédier à tout prix sous peine d'exclusion. Des solutions sont à chercher tant du côté de l'utilisateur (par le renouvellement des pratiques pédagogiques, par le travail sur les motivations ou sur les représentations négatives...) que du côté de la langue elle-même (est-elle vraiment appropriable ?).

Le colloque réunira des intervenants de France, de Suisse romande, du Québec, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces experts se proposent d'aborder la question de l'appropriation à travers quatre thématiques : « Appropriation : Demande et exigences sociales », « Didactique et appropriation », « Expériences d'appropriation » et « Appropriations et représentations »

1. Appropriation : Demande et exigences sociales

La connaissance du français constitue un impératif social, culturel, éducatif et professionnel pour tout l'espace francophone. Cette thématique présentera un état des lieux de la demande et des exigences sociales dans deux régions témoins : l'Afrique, d'une part, la Belgique francophone, de l'autre. Des solutions seront proposées, tant du point de vue des moyens à mobiliser pour la formation que du point de vue d'une réforme de la langue elle-même.

2. Didactique et appropriation

Ce volet sera consacré à l'identification de pistes didactiques vers une meilleure appropriation du français. On y évoquera l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire dans un contexte d'apprentissage du français langue maternelle, comme aussi la didactique du français langue seconde au contact des langues premières.

3. Expériences d'appropriation

Les pratiques sociales, artistiques et culturelles favorisent elles aussi l'appropriation du français, spécialement en contexte migratoire. On fera ici état d'expériences

littéraires, théâtrales, cinématographiques, poétiques et radiophoniques : tous moyens pour inventer ou réinventer la langue et se l'approprier dans un contexte de plaisir, d'émotion et de création.

4. Appropriations et représentations

Les représentations négatives du français constituent des freins importants à son appropriation et à son rayonnement. Comment augmenter le niveau de sécurité des locuteurs et créer pour eux les conditions idéales d'un apprentissage efficace et décomplexé ?

Informations pratiques

Dates : 21 & 22 novembre 2013

Lieu : Maison de la francité, rue Joseph II, 18, 1000 Bruxelles

Inscription gratuite et obligatoire :

<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=11684>

Programme :

http://www.languefrancaise.cfwb.be/fileadmin/sites/franca/upload/franca_super_e_ditor/PROGRAMME_PROVISOIRE.doc

Ce colloque est organisé par : le service de La langue française et le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le réseau OPALE (Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques de France, Suisse romande, Québec, Fédération Wallonie – Bruxelles et l'Organisation Internationale de la Francophonie)

Contacts presse pour l'administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Claire GERRITS – claire.gerrits@cfwb.be – 02/413.29.22 - 0479/65 02 92

ANNEXE 3

AVIS RELATIF AU NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Depuis 1970, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) rassemble des Etats ayant en commun la langue française ainsi que des valeurs universelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles y dispose d'un statut égal à celui des autres Etats et Gouvernements membres.

Le cadre stratégique décennal de l'OIF adopté au Xe Sommet de la Francophonie à Ouagadougou en 2004 arrive à échéance cette année. Un nouveau cadre stratégique, d'une durée plus courte, doit être adopté en novembre 2014 au Sommet de Dakar.

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL) a pris connaissance de la résolution relative au nouveau cadre stratégique de l'OIF adoptée à l'unanimité par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 8 avril 2014. Il partage l'ensemble des considérations qui y figurent ainsi que ses conclusions, en particulier celles qui concernent le resserrement des missions et l'investissement prioritaire « dans les domaines que la Communauté française considère comme essentiels et qui croisent les enjeux politiques, l'impact concret sur le terrain et une plus grande implication de la société civile. »

Dans ce contexte, et par rapport à son domaine de compétence, le Conseil souhaite attirer l'attention des autorités responsables sur les points qui suivent :

- veiller à ce que les actions menées aient des retombées effectives sur le terrain, afin que l'Organisation Internationale de la Francophonie devienne aussi celle des francophones ;
- garder à la langue française une fonction essentielle dans les dispositifs mis en place, tant comme objet d'apprentissage que comme support du développement des connaissances et de la compréhension du monde ;
- ainsi, en fonction de l'évaluation de la phase expérimentale, développer (voire généraliser) l'action menée au profit des élèves du 3^e degré de l'enseignement primaire par le projet IFADEM (Initiative pour la Formation à Distance des Maitres) ;
- dans le cadre de la société de la connaissance, favoriser la production et la diffusion de contenus en français sur supports électroniques, notamment par les réseaux de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), inciter à leur mutualisation et mettre en place un observatoire de leurs effets, y compris économiques (création de micro-entreprises inspirées par des FLOTs², par exemple) ;
- s'il faut travailler à réduire la fracture numérique partout, continuer néanmoins à utiliser des supports plus traditionnels, en particulier la radio, média de loin le plus répandu dans de nombreuses régions de la francophonie du Sud ;
- en concertation étroite avec des organisations partenaires directement concernées, telles l'AUF ou la FIPF (Fédération internationale des professeurs

² FLOT : Formation en Ligne Ouverte à Tous. Cet acronyme se substitue assez heureusement (au moins pour les cours en langue française) à MOOC (Massive Open Online Course).

- de français), déterminer une stratégie spécifique pour l'usage du français dans l'enseignement secondaire de ces régions ;
- vu l'importance de l'Afrique francophone dans les perspectives d'avenir du français dans le monde, envisager d'y organiser des Etats Généraux de l'enseignement du français, dans le prolongement de ceux qui se sont tenus à Libreville en mars 2003 ;
 - la francophonie est un combat culturel, qui a choisi la promotion des valeurs humanistes, comme la tolérance et la liberté de débat ; le fonds d'appui à la presse francophone a pour objectif de contribuer au développement d'une presse de qualité dans les pays du Sud et de l'Est. Ce soutien doit rester un axe important de l'action de l'OIF.

Enfin le Conseil de la langue française et de la politique linguistique souhaite que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'investisse pleinement dans la conduite et la gestion de l'OIF, de manière à y retrouver un rôle qui soit davantage en rapport avec son action historique et l'importance de sa contribution financière. De ce point de vue, la réussite de l'organisation du 2^e Forum mondial de la langue française qui se tiendra à Liège (un an avant le XIV^e Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français dans la même ville) peut être considérée comme stratégique.

ANNEXE 4

Avis relatif à l'enseignement des langues à Bruxelles et en Wallonie

adopté en séance plénière du 24 mars 2014

Eléments de contexte

Bruxelles, capitale de la Belgique, région constitutionnellement bilingue, mais démographiquement très majoritairement francophone³, est le seul territoire du pays où les deux grandes communautés linguistiques organisent concurremment leur enseignement. Bruxelles a par ailleurs un statut international ; capitale de l'Europe, elle héberge de grandes institutions et organisations européennes et le siège de l'OTAN⁴.

C'est aussi une région où les jeunes, en raison notamment d'une maîtrise insuffisante du français et du néerlandais – et plus généralement par défaut de qualifications adaptées, sont handicapés davantage que dans les autres régions sur le marché de l'emploi⁵. Bruxelles se caractérise à la fois par une proportion plus importante de jeunes sans diplôme du secondaire supérieur⁶ et par un marché du travail de plus en plus exigeant en termes de formation.

Cette problématique linguistique est de longue date un enjeu majeur à Bruxelles. Elle est revenue récemment au premier plan de l'actualité avec deux prises de position, qu'on n'analysera pas en détail ici :

- Le plan Marnix, annoncé en mai 2013, présenté en septembre suivant par Philippe Van Parijs, Alex Housen et Anna Sole Mena : « *le plan Marnix pour un Bruxelles multilingue vise à promouvoir l'apprentissage précoce et cohérent de plusieurs langues au sein de l'ensemble de la population bruxelloise. Il privilégie le français, le néerlandais et l'anglais, tout en encourageant la transmission de toutes les langues maternelles* ».
- Également en mai 2013, le nouveau ministre-président bruxellois Rudi Vervoort réactive la piste de l'enseignement bilingue français/néerlandais, présenté comme « *un combat prioritaire pour répondre au défi de la jeunesse et du chômage*⁷ ».

Paradoxalement en effet, Bruxelles exploite peu ses atouts de bilinguisme officiel, de ville internationale et multiculturelle.

³ Et cela quels que soient les indicateurs utilisés.

⁴ « En termes d'emplois, les institutions internationales occupent à Bruxelles un grand nombre de personnes : entre 38.000 et 41.000 pour les institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil des Ministres, Conseil des Régions...), près de 4.000 pour l'OTAN ; auxquelles s'ajoutent toutes les activités parallèles (15-20.000 lobbyistes, 1.400 journalistes/presse, 300 représentations régionales; 5.322 diplomates, 2.500 autres agences internationale, plus de 2.000 firmes internationales; 150 bureaux internationaux d'avocats...) ». E. Corijn, C. Vandermotten, J.-M. Decroly, E. Swyngedouw, *États généraux de Bruxelles. Bruxelles, ville internationale*, février 2009.

⁵ Le taux de chômage des jeunes bruxellois atteint quasi les 30 % (pour un taux de chômage global d'un peu moins de 20 %).

⁶ Parmi les jeunes bruxellois de 18 à 24 ans, environ un jeune homme sur quatre et une jeune femme sur six ont quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le CESS ; moins d'un tiers trouvent un emploi.

⁷ Une telle déclaration occulte le fait que la relation entre degré de connaissance des langues et taux d'insertion socio-professionnelle est un phénomène complexe, qui n'a pas de caractère linéaire ; et chacun sait que le multilinguisme ne procure pas automatiquement un emploi. On note cependant que plus de 90 % des chômeurs bruxellois sont unilingues.

- La législation linguistique dans l'enseignement prévoit que « L'enseignement de la seconde langue est obligatoire dans les écoles primaires de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale et des communes dotées d'un régime spécial, à raison de trois heures par semaine au deuxième degré et de cinq heures par semaine aux troisième et quatrième degrés⁸ ». Mais la FWB ne subsidie que partiellement cette obligation légale⁹, les écoles bruxelloises doivent utiliser des moyens réservés normalement à d'autres activités.
- L'immersion est très peu présente : 19 écoles secondaires francophones l'organisent à Bruxelles (17 en NL, 2 en EN), à comparer aux 36 du Hainaut, aux 31 en province de Liège¹⁰.
- Plus de la moitié des quelque 15.000 élèves qui fréquentent l'enseignement professionnel dans des écoles situées à Bruxelles n'ont aucun cours de langue moderne durant toutes leurs études.
- L'enseignement bilingue est resté une compétence du pouvoir fédéral, qui ne l'organise pas et dont on imagine mal qu'il en fera une priorité avant longtemps.
- Quant à la submersion, qui consiste à inscrire des élèves dans un établissement de l'autre rôle linguistique, elle reste une pratique relevant de l'initiative parentale et concerne principalement l'enseignement néerlandophone bruxellois (120 écoles fondamentales, une trentaine d'écoles secondaires). D'après une étude du Crisp¹¹, le pourcentage de néerlandophones oscille entre 5 et 15 % de la population, tandis que l'enseignement néerlandophone représente près de 20 % de l'offre d'enseignement bruxelloise. Sur les 203.000 élèves de l'enseignement obligatoire, 80 % sont scolarisés dans l'enseignement francophone, 17 % dans l'enseignement néerlandophone et les 3 % restants dans les écoles européennes et internationales.

En trente ans, le nombre d'élèves dans les écoles secondaires néerlandophones bruxelloises est ainsi passé de quelque 4.300 à plus de 12.000 en 2012 (12.628 en 2012-2013). Idem au niveau primaire, où le nombre d'enfants a gonflé d'un peu moins de 9.000 en 1979-1980 à près de 15.500 en 2012-2013. Raison principale : *"une série de campagnes de promotion bilingues rondement menées (...). Ensuite, de plus en plus d'élèves allophones (non francophones) se sont inscrits dans les établissements néerlandophones (...). Et la Communauté flamande débourse environ 20 % de plus pour ses élèves que la Communauté française ne le peut pour les siens"*.

Conséquence ? *"Dans l'enseignement primaire, la proportion d'élèves ne parlant pas le néerlandais à la maison est passée de 4 % en 1979-1980 à 63,2 % en 2012-2013"*, tandis que dans le secondaire, elle a grimpé de 6,3 % en 1991-1992 à 46,5 % en 2012-2013. L'enseignement néerlandophone a donc à relever le défi, notamment, que *"seule une minorité des élèves parle le néerlandais à la maison"*. De fait, selon le comptage des élèves effectué par la VGC (la Commission communautaire flamande de Bruxelles) en février 2013, *"à peine"* 36,8 % des enfants de l'enseignement maternel néerlandophone sont issus d'une famille où l'un des deux parents parle néerlandais; 30,1 % d'une famille

⁸ Article 10 de la loi du 30 juillet 1963.

⁹ Seules 2 heures hebdomadaires du 3^e degré sont financées, le reste émerge le plus souvent au Capital période.

¹⁰ Situation en 2013-2014.

¹¹ *L'enseignement en Communauté flamande (1988-2013)*, Pieter Fannes, Bart Vranckx, Frank Simon et Marc Depaepe, CRISP, 2013.

complètement francophone et 33,2 % d'un foyer complètement allophone. Dans le primaire, les chiffres sont comparables : 36,8 % proviennent d'une famille néerlandophone tandis que dans le secondaire, "les néerlandophones constituent pour l'instant encore une majorité (56,3 %)". Conclusion? "Pour la plupart des élèves, le néerlandais n'est donc pas la première, mais bien souvent la deuxième ou la troisième langue".

L'expansion de ce phénomène a conduit la Communauté flamande à prendre des mesures visant à inscrire en priorité dans ses écoles les enfants dont au moins un des parents est néerlandophone.

Performances scolaires et maîtrise de la langue de l'enseignement Situation en FWB¹²

Enseignement fondamental et 1^{er} degré du secondaire

Quelque 20 % des élèves présentent, dès la 2^e année primaire, de très grandes difficultés d'apprentissage en français et en mathématiques (Indicateurs de l'enseignement, 2010- 2011). La proportion d'élèves en difficulté ou en grande difficulté par rapport aux niveaux attendus (selon les référentiels de compétences) augmente avec l'âge et culmine en 2^e différenciée, où plus de la moitié des élèves sont en très grande difficulté d'apprentissage.

Selon les enquêtes PIRLS menées en 2006 et en 2011 par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) sur les compétences en lecture des élèves de 4^e année primaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte parmi les systèmes éducatifs les plus mal classés dans le groupe des pays de l'UE ou de l'OCDE. Cette faible performance moyenne correspond à un double phénomène. D'une part, la proportion d'élèves lecteurs précaires est importante en FWB (30% d'élèves ne dépassent pas un niveau élémentaire, contre 19% en moyenne dans les pays de l'UE ou de l'OCDE) et la proportion d'élèves bons ou très bons lecteurs est plus faible qu'ailleurs (25% contre 45 % en moyenne).

Par rapport à l'évaluation PIRLS 2006, on note cependant une légère tendance à l'amélioration en FWB. La proportion de lecteurs précaires a légèrement diminué (moins 4%) et la proportion de bons lecteurs a très légèrement progressé (+ 2%). Le progrès à faire pour se hisser au niveau de la moyenne des pays de l'UE ou de l'OCDE reste néanmoins important, puisque le score moyen est de 30 points inférieurs à cette moyenne, soit l'équivalent de trois quarts d'année scolaire¹³.

En dépit du *Décret sur l'école de la réussite*¹⁴, censé limiter le recours au redoublement, celui-ci, qui avait fléchi entre 1990 et 2000, est depuis reparti à la hausse. En cinquième primaire par exemple (année 2009-2010), près de 25 % des élèves sont en retard scolaire ; en deuxième secondaire, à peine plus de 60 % des élèves sont à l'heure dans leur parcours scolaire¹⁵.

¹² Eléments tirés notamment de la note de synthèse établie par l'Institut Emile Vandervelde (IEV), *Etat des lieux – Quelle école voulons-nous ?*, Septembre 2013.

¹³ Cf. Schillings & Lafontaine, 2013.

¹⁴ Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans le fondamental, 14 mars 1995.

¹⁵ La situation de la FWB est tout à fait atypique : dans les autres pays de l'OCDE, moins de 10 % d'élèves en retard à 15 ans.

Le redoublement traduit et renforce les inégalités sociales. Un travail effectué à partir des bases de données de la FWB et portant sur le lien entre l'indice socioéconomique du quartier et le retard scolaire montre à quel point le retard scolaire est lié à l'origine sociale¹⁶.

Enseignement secondaire (2^e et 3^e degrés)

Les tests PISA (élèves de 15 ans) classent la FWB en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, en particulier pour la lecture, même on a pu noter depuis 2009 une légère amélioration. En lecture, l'évolution positive esquissée en 2009 se confirme : en 2012, la FWB progresse encore de 7 points, se situant désormais 21 points, soit l'équivalent d'une demi-année scolaire, plus haut qu'en 2000. L'évolution est positive¹⁷ et notable. La FWB se classe désormais, pour la première fois, juste au dessus du cap symbolique que représente la moyenne OCDE.

Tout comme cela avait été observé en 2009, les élèves d'origine immigrée progressent. Les inégalités liées à l'origine sociale et les différences de performances entre écoles restent néanmoins parmi les plus marquées au sein des pays de l'OCDE. Ainsi, l'écart de 112 points constaté entre les 25% d'élèves les plus défavorisés et les 25% plus favorisés équivaut à près de trois années de scolarité, alors même que d'autres systèmes éducatifs arrivent à mieux contenir l'influence de l'origine socioéconomique sur les résultats.

Parmi les élèves sous-performants, sont surreprésentés les garçons, les jeunes d'origine défavorisée et/ou immigrée, les élèves en retard scolaire et ceux qui fréquentent l'enseignement de qualification. Les performances des « meilleurs » élèves sont de leur côté plutôt satisfaisantes (la FWB a autant d'élèves performants et très performants que la moyenne des pays de l'OCDE).

Taux de certification¹⁸

Si les taux de certification finale de l'enseignement secondaire de plein exercice sont satisfaisants pour l'enseignement de transition, la situation de l'enseignement professionnel est inquiétante : les sorties sans diplôme du secondaire y concernent quelque 35 % des élèves. Certes ces élèves peuvent poursuivre leur formation dans les CEFA¹⁹, à l'IFAPME²⁰ (IFAPME), ou encore dans l'enseignement de promotion sociale, mais si les élèves des CEFA restent dans la base de données « comptage », les élèves inscrits à l'IFAPME ou son homologue bruxellois n'y figurent pas, ce qui laisse entendre qu'ils « sortent du système éducatif ».

Inégalités sociales et retard scolaire

¹⁶ Lafontaine D., Felouzis G., Crahay M., & Monseur C., *Des parcours scolaires émaillés de discriminations négatives* (2012). In Crahay M., *Pour une école juste et efficace* (pp. 109-143), Bruxelles, De Boeck éd., 2013.

¹⁷ Les différentes initiatives prises suite à PISA 2000, la mobilisation des acteurs (enseignants, inspecteurs, chargés de mission, pouvoirs organisateurs, formation continue...) en faveur de la lecture semblent avoir porté leurs fruits, de même que l'impact de l'ajout d'une heure supplémentaire de français au 1^{er} degré (dans les années communes et dans le différencié).

¹⁸ Source : AGERS, Commission de pilotage, *Indicateurs de l'enseignement 2011* (indicateurs 28 et 29).

¹⁹ CEFA : Centres d'éducation et de formation en alternance.

²⁰ IFAPME : Institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises.

Depuis 2000, l'enquête PISA pointe la FWB comme l'un des systèmes éducatifs les plus inéquitables de l'OCDE. Ceci signifie que les inégalités liées à l'origine sociale – présentes dans tous les systèmes éducatifs – sont en FWB nettement plus marquées qu'ailleurs²¹.

De multiples raisons peuvent expliquer le retard scolaire (long parcours de migration, maladie, manque de maîtrise de la langue²², difficultés d'apprentissage, enfants étrangers arrivés dans le pays en cours d'année, manque d'espace au sein du logement pour mener à bien les tâches scolaires, difficultés passagères, etc.). Un léger retard scolaire ne signifie pas nécessairement que l'enfant ne finira pas sa scolarité avec succès. Il peut s'agir d'un accident de parcours voire d'une stratégie pour aider un élève. Mais accumuler du retard augmente les risques de ne pas obtenir un diplôme²³. Ainsi, parmi l'ensemble des élèves entrés en 3^e année secondaire en 2004-2005, près d'un quart sont, six ans plus tard, sortis de l'enseignement de plein exercice sans certification²⁴.

Contexte sociodémographique bruxellois

Pour l'année scolaire 2011-2012, la proportion d'élèves ayant déjà accumulé deux ans de retard ou plus à leur entrée en première secondaire est de 17,7 % à Bruxelles, soit exactement le même pourcentage qu'en 2010-2011. Les garçons présentent plus souvent un retard de deux ans ou plus (19,5 %) que les filles (15,8 %).

Par ailleurs, si 17,7 % des élèves bruxellois en première année de l'enseignement secondaire ont déjà accumulé au moins deux ans de retard, cette proportion dépasse les 20 % dans les communes les plus pauvres - la plus haute étant observée parmi les élèves résidant à Saint-Gilles (26,7 %) ²⁵.

On sait que Bruxelles accueille plus de la moitié des élèves « primo-arrivants » en FWB.

Propositions

Les éléments qui précèdent conduisent le Conseil de la langue française et de la politique linguistique à formuler les suggestions suivantes.

La première priorité, en particulier à Bruxelles, est l'apprentissage et la maîtrise de la langue de l'enseignement, préalable aux autres apprentissages.

1. Favoriser l'accès de tous les enfants dès l'âge de 3 ou 4 ans aux classes préscolaires et encourager leur fréquentation régulière.

²¹ La Flandre, dont les performances moyennes sont meilleures, apparaît aussi comme un système très inéquitable et donc ne peut apparaître comme un « modèle » à suivre.

²² Pas moins de 74,3 % des enfants bruxellois nés en 2009 ont une mère d'origine étrangère (c'est-à-dire « qui n'est pas née belge »). In *Bulletin des naissances, 2009* (calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles) et *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2013*.

²³ Voir notamment *Lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires. Décrochage scolaire et pauvreté*, Dominique Visée-Leporcq, ATD Quart Monde, 2011.

²⁴ *Indicateurs de l'enseignement 2011*, AGERS.

²⁵ Parmi les élèves résidant dans les communes à statut socio-économique élevé, cette proportion est nettement plus basse, comme à Woluwe-Saint-Pierre où elle est de 5,5 %.

2. Adapter l'offre de classes-passerelles aux besoins, en tenant compte de tous les primo-arrivants, y compris de ceux qui viennent de pays européens (non francophones).
3. Faciliter l'accès à une formation de français ou à une remédiation en langue française aux élèves belges francophones en difficulté ou dont les parents sont de nationalité étrangère ou nés à l'étranger, le cas échéant en mettant en œuvre des méthodologies d'apprentissage de français langue étrangère ou seconde.
4. Renforcer le soutien aux Organismes d'Accompagnement Scolaire, actifs dans le domaine de la remédiation, notamment sur base des recherches déjà menées²⁶.
5. Développer l'offre de cours en Alpha et en FLE et encourager les parents issus des immigrations à les fréquenter, la maîtrise de la langue d'enseignement de leurs enfants pouvant contribuer à la réussite scolaire de ceux-ci, notamment en réduisant le risque de décrochage²⁷.
6. Poursuivre la sensibilisation des organismes sociaux et culturels accueillant des publics migrants²⁸ au rôle clé joué par les activités et les pratiques culturelles dans l'appropriation du français.
7. Assurer aux enseignants, de tous les niveaux, une formation qui permette d'atteindre ces objectifs.

Apprentissage d'autres langues

1. Dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, la langue nationale autre que celle d'enseignement constitue la 2^e langue, et ce dès le début de la scolarité obligatoire et jusqu'à la fin de celle-ci. Toute initiative renforçant leur apprentissage doit être encouragée par une action conjointe des pouvoirs publics compétents. Ces initiatives peuvent prendre la forme d'un enseignement par immersion linguistique voire d'un enseignement bilingue. L'obligation spécifique aux écoles bruxelloises d'organiser plus tôt et plus intensément des cours de néerlandais doit être entièrement financée. Les épreuves externes qui évaluent les acquis de cet apprentissage doivent tenir compte de cette spécificité bruxelloise.
2. Plus généralement, on peut s'interroger sur l'intérêt de maintenir un système différent pour les premiers apprentissages d'une seconde langue, qui sont légalement prévus à partir de 8 ans à Bruxelles, de 10 ans en Wallonie²⁹. On sait que les recherches en linguistique (et nombre d'expériences étrangères) montrent l'intérêt d'un apprentissage précoce. Le

²⁶ Parmi ces recherches, citons B. Giot et V. Staelens, *L'apprentissage du français en relation avec la langue du pays d'origine par les enfants d'immigrés : le rôle et les atouts des organismes culturels et extrascolaires*, Université de Liège, Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement (aSPe), Rapport final, novembre 2011.

²⁷ Voir notamment *L'Enseignement à Bruxelles - Synthèse des points d'attention de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement* (CCFEE), octobre 2010.

²⁸ Centres régionaux d'intégration, FEDASIL, Cire, centres d'accueil de réfugiés, centres de la croix rouge, organismes financés par le Forem, CPAS, Organismes d'insertion socioprofessionnelle, Entreprises de Formation par le travail, structures d'accueil des primoarrivants, Organismes d'apprentissage du français langue étrangère, bibliothèques publiques, Centres culturels, théâtres, musées, cinémas, centres d'expression et de créativité, etc.

²⁹ En vertu de la loi linguistique de 1963, l'apprentissage d'une seconde langue, imposé à Bruxelles, est autorisé, mais non obligatoire, en Wallonie : c'est seulement en 1998 qu'un décret y rend obligatoire l'organisation d'un cours de langue à raison de deux périodes par semaine à partir de la 5^{ème} année primaire. Les élèves peuvent choisir entre l'allemand, l'anglais ou le néerlandais.

Conseil recommande que dans les deux Régions on commence l'apprentissage d'une seconde langue dès la 3^e année primaire.

3. L'apprentissage d'une 3^e langue scolaire doit être possible par tous ceux qui le souhaitent (dans le respect des normes) et ce dès le 2^e degré de l'enseignement secondaire³⁰. L'offre d'enseignement de cette 3^e langue doit comprendre l'anglais et au moins une autre langue à choisir par les établissements parmi les suivantes : l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le russe, le turc.

Par ailleurs, le système scolaire doit encourager, via notamment l'enseignement de promotion sociale, la valorisation de la connaissance des langues pratiquées par les élèves (et les adultes). Cette valorisation pourrait prendre la forme de certifications voire de crédits académiques³¹.

4. Actuellement la compétence d'organiser un enseignement bilingue à Bruxelles reste une compétence fédérale. À l'avenir, elle devrait être confiée à une autorité, bilingue, davantage sensible à l'intérêt de sa mise en œuvre, qui pourrait être la Région bruxelloise ou la Commission communautaire commune (COCOM).
5. Avant d'être des matières scolaires, les langues sont d'abord des instruments de communication sociale. Il conviendrait, dans cette optique, de favoriser davantage les contacts entre individus de groupes linguistiques différents : réalisation de projets en commun, dialogues entre classes médiatisés par le courrier électronique, séjours et échanges linguistiques, rencontres et débats thématiques, etc.

³⁰ Dès 1995, un *Livre blanc* de la Commission Européenne (suivi de nombreuses publications du Conseil de l'Europe) propose comme objectif pour tous les citoyens d'apprendre au moins deux langues autres que leur langue maternelle.

2. ³¹ En RFA, 19 langues de l'immigration sont enseignées, en dehors du programme ordinaire, par des enseignants natifs des différentes langues. Cet enseignement peut, si certaines conditions sont observées, mener à un certificat spécial ou compter comme deuxième langue étrangère obligatoire.